



Mission santé

L'INTERVENTION SOCIO SANITAIRE EN CONTEXTE DE SÉCURITÉ CIVILE

Documents de références

2008¹

Module 1

Les sinistres : « une réalité »



Pierre-Paul Malenfant Ts.
Conseiller en gestion
Formateur national du volet psychosocial
Coordination ministérielle en sécurité civile
Ministère de la Santé et des Services sociaux

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	4
Qu'est- ce qu'un sinistre?	4
1. Definition d'un sinistre.....	4
2. Classification des sinistres.....	5
2.1. Exemples de sinistres causés par des aléas naturels	7
2.2 Exemples de sinistres causés par des aléas technologiques	8
2.3 Exemples de sinistres causés par des aléas de source humaine	8
3. Caracteristiques d'un sinistre.....	10
3.1 Caractéristiques d'un sinistre (suite).....	10
4. Points de repère permettant d'identifier une situation de sinistre	12
5. Critères distinctifs entre un sinistre et une tragedie.....	13
6. Un accident de la route (exemple)	15
7. Les sinistres soudains ou progressifs (insidieux)	16
8. Les phases d'un sinistre	17
9. Tendance	18
10. Les vulnerabilites regionales.....	21
10.1 Coordonnees des organisations regionales de securite civile (orsc)	21
Références.....	22

Module 1 : LES SINISTRES : « UNE RÉALITÉ »

Conception : Pierre-Paul Malenfant, Ts
Conseiller en gestion

Coordination : Claude Martel
Coordination ministérielle
en sécurité civile du MSSS
Responsable de mission

Traitement de texte : Carolle Blaquière
Diane Morin
Colette Castonguay
Nancy Belzile

Consultation et validation :

Le contenu du présent module a été validé à la suite d'un processus de consultation impliquant :

- Les membres de la Table provinciale du volet psychosocial en sécurité civile du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;
- L'équipe des formateurs du volet psychosocial en sécurité civile de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent : madame Martine Cormier, psychologue, monsieur René Banville, ARH, et madame Odile Saint-Pierre, psychologue.

Remerciements :

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la conception de ce module.

Droits d'auteur :

© Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielle, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète de ce document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire québécois et à condition d'en mentionner la source.

INTRODUCTION

Inondation, incendie, carambolage, explosion, tornade, émeute, pandémie! Les événements pouvant constituer une menace importante pour la vie des personnes et d'une communauté sont nombreux. Il faut être prêt à faire face à de telles éventualités.

Dans le cadre de la sécurité civile, toutes les composantes du réseau de la santé et des services sociaux sont appelées à jouer un rôle important auprès des personnes, des familles et des communautés pour que celles-ci subissent le moins possible les conséquences des sinistres.

Que l'on soit gestionnaire, intervenants psychosociaux, médecin, infirmière ou que l'on œuvre dans le volet santé physique, psychosocial, communication, maintien des activités ou en santé publique, tous et toutes doivent assumer les responsabilités que leurs incombent.

Ce premier module a pour but de nous **sensibiliser à la réalité des sinistres**. Les risques sont là, il n'en tient qu'à nous d'apprendre à les reconnaître.

Nous chercherons donc à mieux cerner cette réalité, **à mieux la nommer et à prendre conscience que personne n'est à l'abri de tels événements**.

QU'EST-CE QU'UN SINISTRE?

1. Définition d'un sinistre

L'Organisation des Nations Unies (ONU) définit les sinistres comme une « grave interruption de fonctionnement d'une communauté ou d'une société causant des pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales généralisées auxquelles la communauté ou la société affectée n'est pas en mesure de faire face avec ses propres ressources »².

Pour sa part, la Loi sur la sécurité civile du Québec³ définit un sinistre comme étant :

Sinistre majeur

Un événement dû à un phénomène naturel, une défaillance technologique ou un accident découlant ou non de l'intervention humaine, qui cause de graves préjudices aux personnes ou d'importants dommages aux biens et exige des mesures inhabituelles de la

collectivité affectée, notamment une inondation, une secousse sismique, un mouvement de sol, une explosion, une émission toxique ou une pandémie.

Sinistre mineur

Un événement de même nature qu'un sinistre majeur, mais qui ne porte atteinte qu'à la sécurité d'une ou de quelques personnes. »

2. Classification des sinistres

Depuis près de cinquante ans, plusieurs auteurs⁴ ont étudié le phénomène des catastrophes, dont la cause des sinistres⁵. Par exemple, quelle est la cause de la rupture d'un barrage suite à une pluie diluvienne? Les uns attribueront la cause à une mauvaise gestion du barrage, certains à la pluie (*act of God*), alors que des défauts de construction seront ciblés par d'autres. De plus, on peut définir un sinistre sous l'angle de ses phases, de son impact, du manque de ressource, etc.

De façon générale, il y a consensus pour établir une classification selon la source de l'événement. On parle ici de l'aléa qui peut engendrer le sinistre. Ainsi, le « Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec⁶ » identifie deux grandes catégories de sinistre. D'une part, les sinistres causés par un aléa d'origine naturel et d'autre part, les sinistres causés par un aléa d'origine anthropique. Ces derniers comprenant les sinistres technologiques et ceux causés directement par l'activité humaine.

Le choix des catégories **nous permet de mieux situer la nature d'un événement ou d'un risque**. Il s'agit ici d'apprendre à reconnaître, parmi une multitude d'événements, ceux qui font partie de l'une ou de l'autre des grandes familles d'aléas.

Classification des sinistres (suite)

CATÉGORIES D'ALÉAS	TYPES
Sinistre de causes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Mouvement de terrain; - Avalanche; - Brouillard; - Incendie de forêt; - Inondation, mouvement de terrain; - Sécheresse, chaleur accablante; - Orage violent, vent violent; - Tempête de neige ou de verglas; - Tornade, ouragan; - Séisme; - Tsunami; - Chute de météorite; - Orage magnétique; - Infestation, contamination; - Épidémie, pandémie.
Sinistre de causes anthropiques	<ul style="list-style-type: none"> - Accident de transport; - Accident industriel; - Accident nucléaire; - Chute de débris spatial; - Effondrement de structure, rupture de barrage; - Incendie majeur, explosion; - Panne d'électricité, de gaz, d'eau; - Incendie de produits toxiques; - Déversement de matière dangereuse; - Fuite de chlore, de gaz naturel, de propane, BPC; - Contamination de l'eau potable; - Contamination d'aliment.
- Relié au développement technologique	
- Relié à l' activité humaine	<ul style="list-style-type: none"> - Attentat, fusillade; - Crime majeur; - Explosion, incendie; - Émeute et soulèvement; - Acte terroriste; - Guerre; - Désordre social.

2.1. Exemples de sinistres causés par des aléas naturels

Lieux	Année	Type de sinistre	Évacués	Blessés	Morts	Affectés	Dompage \$
Gaspésie	2007	Inondation	200	?	2	?	?
Montréal	2006	Rapatriement Guerre du Liban	13,000	?	?	?	?
Louisiane	2005	Ouragan Katrina	500 000	?	1 382	?	125 MM
Côte-Nord	2005	Rupture de route	?	?	?	?	?
Asie	2004	Tsunami	?	?	300 000	?	?
Ontario	2003	SRAS	13 000 en quarantaine	428	44	?	?
Victoriaville	2003	Inondation	400	?	0	?	?
France	2003	Vague de chaleur	?	?	15 000	?	4,4 MM
Québec	2001	Tempête	30	?	10	?	?
Drummondville	1999	Tornade	200	?	0	4 000	?
Québec	1998	Verglas	?	?	30	3,5 M	2,3 MM
Kangiqsualujwak	1998	Avalanche	?	40	20	?	?
Manitoba	1997	Inondation	25 000	?	?	?	?
Saguenay	1996	Inondation	17 000	?	10	?	1.1 MM
USA	1995	Vague de chaleur	?	?	700	?	?
Blanc-Sablon	1995	Avalanche	?	?	2	?	?
Québec	1992	Épidémie de méningite	-	-	17	?	?
Côte-Nord	1991	Incendie de forêt	1 800	0	0	?	?
Maskinongé	1991	Tornade	800	16	0	?	?
Arménie	1988	Tremblement de terre	514 000	31 000	25 000	1 M	?
El-Asnam	1980	Tremblement de terre	480 000	200 000	3000	?	?
St-Jean-Vianney	1971	Glissement de terrain	1 293	?	31	?	?
Monde	1968	Grippe de Hong-Kong	-	-	1M	?	?
Monde	1957	Grippe asiatique	-	-	1 à 2M	40 %	?
Tokyo	1923	Tremblement de terre	?	200 000	140 000	?	?
Monde	1918	Grippe espagnole	?	?	21 M	50 %	?

2.2 Exemples de sinistres causés par des aléas technologiques

Lieux	Année	Type de sinistre	Évacués	Blessés	Morts	Affectés	Dommmage \$
Laval	2007	Effondrement	?	10	5	?	?
Toulouse	2001	Explosion Usine AZF	?	3 000	30	15 000	?
Halifax	1998	Écrasement d'avion	?	?	229	?	?
Montréal	1998	Écrasement d'avion	?	?	12	?	?
St-Joseph-de-la-Rive	1997	Accident d'autobus	0	5	43	?	?
Lévis	1995	Déraillement d'un train	600	0	0	?	?
St-Basile-le-Grand	1988	BPC	6 029	0	0	?	?
Tchernobyl	1986	Radioactivité	110 000	?	36 à 7 000	?	?
Mexico	1984	Gaz	200 000	17 000	800	?	?
Bhopal	1984	Isocyanate de méthyle	200 000	100 000	2 300	?	?
Mississauga	1979	Chlore	217 000	0	0	?	?
Three Miles Island	1979	Radioactivité	200 000	?	0	?	?

2.3 Exemples de sinistres causés par des aléas de source humaine

Lieux	Année	Type de sinistre	Évacués	Blessés	Morts	Affectés	Dommmage \$
Montréal	2006	Tuerie collège Dawson	?	11	1	?	?
Espagne	2004	Terroriste	?	1500	191	?	?
New-York	2001	Terroriste au WTC	?	?	2 600	?	?
Walkerton Ontario	2000	Bactérie E. Coli	?	?	6	2 000	?
Pointe-Lebel	1999	Écrasement d'avion	?	?	4	?	?
Montréal	1992	Tuerie à l'Université Concordia	6	1	4	?	?
Oka	1990	Troubles sociaux	4 000	0	1	?	?
Montréal	1989	École Polytechnique	–	15	15	?	?
Acysel	1985	Émeute dans un stade	?	?	39	?	?
Québec	1984	Tuerie Assemblée nationale	?	13	3	?	?

Lima	1964	Panique dans un stade de football	?	?	400	?	?
------	------	-----------------------------------	---	---	-----	---	---

3. Caractéristiques d'un sinistre

Il n'est pas toujours facile de distinguer ce qu'est un sinistre. Nous présentons des **points de repère et des caractéristiques pour nous permettre de bien situer un événement et de déterminer s'il s'agit réellement d'un sinistre**. Les points de repère (p. 14) comme les caractéristiques (p. 13) permettent de mieux saisir la complexité d'un sinistre. Il faut s'y référer afin de déterminer la nature et l'ampleur de l'événement avec lequel nous avons à composer.

3.1 Caractéristiques d'un sinistre (suite)

CARACTÉRISTIQUES D'UN SINISTRE	ILLUSTRATIONS
Grand nombre de personnes affectées	<input type="checkbox"/> Des personnes décédées, blessées; <input type="checkbox"/> Des personnes présentes sur les lieux au moment de l'incident; <input type="checkbox"/> Des personnes proches des sinistrés; <input type="checkbox"/> Des personnes évacuées; <input type="checkbox"/> Des témoins; <input type="checkbox"/> Des intervenants; <input type="checkbox"/> Des personnes touchées par l'événement.
Complexité de l'événement	<input type="checkbox"/> Étendue de l'événement; <input type="checkbox"/> Désorganisation sociale; <input type="checkbox"/> Menace pour la santé de la population; <input type="checkbox"/> Informations contradictoires; <input type="checkbox"/> Couverture médiatique.
Importance de l'action	<input type="checkbox"/> Des vies sont en jeu; <input type="checkbox"/> La santé est menacée; <input type="checkbox"/> Les besoins sont urgents; <input type="checkbox"/> L'événement se poursuit; <input type="checkbox"/> Sur le plan psychosocial : les personnes et l'ensemble de la communauté peuvent vivre un stress affectant leur équilibre dynamique.
Grande quantité de ressources à investir	<input type="checkbox"/> 10 à 20 ambulanciers; <input type="checkbox"/> 30 à 40 pompiers; <input type="checkbox"/> Des experts...; <input type="checkbox"/> L'équipe des intervenants des services psychosociaux d'urgence.
Débordement des cadres d'interventions habituelles	<input type="checkbox"/> Situation peu ou pas connue; <input type="checkbox"/> Les intervenants du CSSS qui remplaceront les intervenants dans leurs tâches et responsabilités régulières; <input type="checkbox"/> Environnement différent;

CARACTÉRISTIQUES D'UN SINISTRE	ILLUSTRATIONS
	<input type="checkbox"/> Horaire prolongé.
Réalisation de tâches non familières	<input type="checkbox"/> Nouvelles méthodes de travail; <input type="checkbox"/> Précautions particulières à prendre pour assurer sa sécurité; <input type="checkbox"/> Prise de contact; <input type="checkbox"/> Soutien aux personnes en situation de stress.
Mise sur pied de nouvelles structures de réponse	<input type="checkbox"/> Centre de coordination; <input type="checkbox"/> Centre des opérations; <input type="checkbox"/> Postes de commandement; <input type="checkbox"/> Réseaux de communication; <input type="checkbox"/> Centre de service aux sinistrés.
Mobilisation et coordination de ressources humaines non habituées à travailler ensemble et dans un tel contexte.	<input type="checkbox"/> Exige de s'arrimer avec de multiples partenaires; <input type="checkbox"/> Chaîne de commandement à respecter; <input type="checkbox"/> Connaissance et respect des rôles de chacun.

4. Points de repère permettant d'identifier une situation de sinistre

L'événement	<input type="checkbox"/> Hors de l'ordinaire; <input type="checkbox"/> Le danger est grave; <input type="checkbox"/> Des incertitudes scientifiques ou techniques importantes existent; <input type="checkbox"/> Aucune emprise sur la durée.
L'intervention	<input type="checkbox"/> L'extrême importance de l'action; <input type="checkbox"/> Des tâches et des procédures inhabituelles s'ajoutent; <input type="checkbox"/> La maîtrise de la situation se fait difficilement.
La mobilisation	<input type="checkbox"/> Les ressources sur place ne suffisent pas; <input type="checkbox"/> Plusieurs ressources humaines ayant des expertises différentes et provenant de différents ministères et services sont sur place.
La coordination	<input type="checkbox"/> Plus de deux ministères sont impliqués dans l'événement; <input type="checkbox"/> L'événement nécessite une importante coordination entre les intervenants et les organisations; <input type="checkbox"/> La circulation et le partage de l'information sont nécessaires; <input type="checkbox"/> Les décisions sont prises par les autorités.
Les communications	<input type="checkbox"/> Les fréquences radio, les lignes téléphoniques et les réseaux informatiques sont surchargés.
Les relations avec les médias	<input type="checkbox"/> Les journalistes sont très nombreux à ces occasions et proviennent de médias nationaux et internationaux; <input type="checkbox"/> Les répercussions sont très importantes.
Conséquences	<input type="checkbox"/> Les sinistrés sont nombreux et les dommages matériels sont importants; <input type="checkbox"/> Les effets sont ressentis sur les individus et la collectivité; <input type="checkbox"/> Les conséquences (économiques, psychosociales, santé physique, santé publique) sont à long terme (mois/années); <input type="checkbox"/> Chaîne de commandement à respecter.

5. Critères distinctifs entre un sinistre et une tragédie

Bien que la présente formation vise l'intervention en cas de sinistre, on y retrouvera plusieurs outils qui peuvent également être utilisés par les intervenants lors d'une tragédie. Il est effectivement de notre mandat d'intervenir en cas de sinistre, mais il revient à chaque établissement de déterminer la nature et l'ampleur de son intervention lors d'une tragédie. Comment faire la part des choses lorsqu'une situation hors de l'ordinaire est portée à notre attention? Sinistre, tragédie ou crise?

D'abord, il est indispensable de procéder à une évaluation rigoureuse de l'événement afin de déterminer si nous sommes, soit en **mode intervention de sinistre**, en **mode intervention de tragédie** ou en **mode intervention de crise**. La difficulté se situe principalement dans la distinction entre un sinistre et une tragédie. Par exemple, la couverture médiatique d'une tragédie peut laisser au passage une impression subjectivement exagérée de la situation, tout comme une mauvaise appréciation de la situation causée par le manque d'expérience d'une personne en position d'autorité.

Les caractéristiques et points de repère que nous avons vu auparavant nous permettent de bien identifier une situation de sinistre. Précisons immédiatement que lorsque **le CSSS est mis en alerte**, soit par une municipalité, par l'Agence de la santé et des services sociaux ou par le Ministère, nous sommes automatiquement en **situation de sinistre**. En pareille circonstance, c'est donc « **Le plan de sécurité du CSSS** » qui s'applique.

Lors d'une **tragédie**, l'événement est hors de l'ordinaire et touche un moins grand nombre de personnes que pour un sinistre. Par ailleurs, dans des circonstances de tragédie, il y a lieu de déployer un plus grand nombre de ressources d'intervention que pour une crise.

Critères distinctifs propres à une tragédie

- Événement simple, circonscrit dans le temps et dans l'espace;
- De une à quelques victimes (décès ou blessés graves);
- Plusieurs personnes peuvent être affectées indirectement;
- Les personnes affectées sont facilement identifiables et le nombre est relativement restreint en comparaison d'un sinistre;
- La situation nécessite une intervention à court terme. Il n'y a pas automatiquement l'urgence d'une intervention immédiate;
- Les besoins en ressources d'intervention du CSSS sont faibles;
- Malgré l'intensité de la charge émotionnelle, l'intervention est relativement simple : information, verbalisation, etc.;
- La structure habituelle des services suffit à la tâche;
- Les communications sont fonctionnelles malgré une certaine confusion;
- L'événement peut entraîner un battage médiatique important;
- La coordination est légèrement compliquée mais demeure efficace.

Pour sa part, **L'intervention de crise** concerne les situations qui touchent une personne, un couple ou une famille. L'intervention de crise fait appel aux structures en place au CSSS (AEOR, urgence sociale, équipes).

6. Un accident de la route (exemple)

Une crise	Une tragédie	Un sinistre
<p align="center">Un accident</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un mort; - Deux blessés graves d'une même famille qui avait à leur charge une personne avec une déficience intellectuelle; - De rares témoins qui ne connaissaient pas les victimes; - Des procédures de secours sans complications particulières; - La famille élargie demande l'aide du CSSS concernant la personne déficiente intellectuelle qui se retrouve seule, sans aide pour ses AVQ et ses AVD. 	<p align="center">Un accident avec trois véhicules impliqués</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trois morts d'une même famille; - Quatre blessés graves, dont une de la même famille que les trois morts. Le conducteur est une personnalité de la région. Il était en état d'ébriété lors de l'accident; - Plusieurs témoins ont vu l'impact qui s'est produit à une intersection très achalandée; - La circulation a été détournée pendant plus de 12 heures à des fins d'enquête et de réparation de la route; - Les médias se sont emparés de la nouvelle et parlent abondamment de la vie tumultueuse du conducteur; - Toute la communauté est en émoi. Elle qui se remet tout juste d'une inondation majeure il y a deux ans. 	<p align="center">Un carambolage avec 28 véhicules impliqués, dont un camion de matières dangereuses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Six morts, dont trois d'une même famille; - Quatre blessés dans un état critique, dont une de la même famille que les trois morts; - Douze blessés majeurs souffrant surtout de brûlures, d'atteintes neurologiques, pulmo-naires et de chocs nerveux; - Plus de 35 blessés mineurs; - Plusieurs témoins, dont des jeunes d'une école primaire, qui ont vu l'explosion et les corps en flammes; - Il y a eu évacuation d'un secteur de deux kilomètres pour une période indéterminée. Les secours sont très complexes; - L'événement fait la manchette de tous les médias nationaux; - Les autorités municipales, régionales et ministérielles sont impliquées. Elles traitent la situation avec délicatesse surtout en raison des questions de sécurité des transports, de la santé publique et de l'environnement.

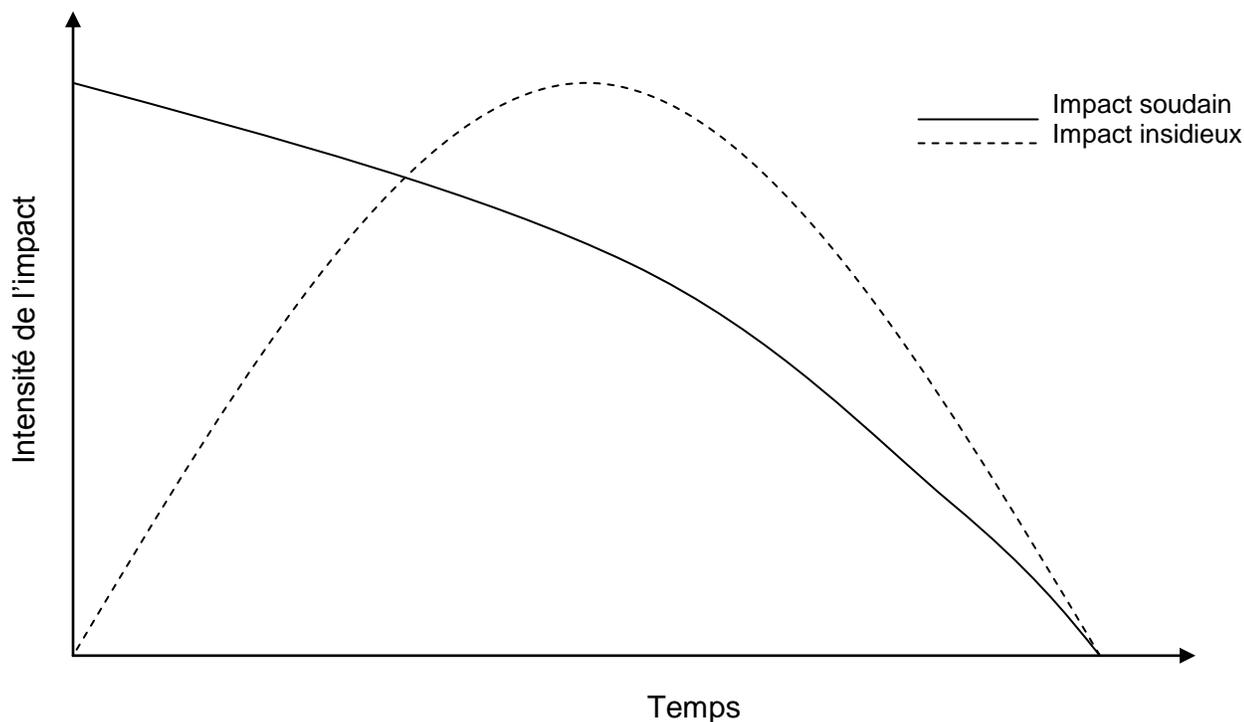
7. Les sinistres soudains ou progressifs (insidieux)

L'analyse du phénomène des désastres nous permet de constater que chaque événement est unique, d'où la difficulté de prévoir l'imprévisible.

Il y a **les désastres qui surviennent soudainement** et qui ont un impact immédiat. Les explosions, les glissements de terrain et les tremblements de terre sont des exemples de sinistre ressentis immédiatement.

Il y a également **les désastres dont « la survenue » est progressive. Ils sont « insidieux »** donc plus difficile à percevoir. Ils ont un caractère plutôt sournois et font ressentir graduellement leur impact à moyen et à long terme principalement. C'est le cas, entre autres, des crues des eaux, des « catastrophes économiques », des vagues de chaleur ou de froid et des pandémies.

Représentation visuelle de deux grandes familles de sinistre.



8. Les phases d'un sinistre

Nous pouvons situer dans le temps les sinistres selon trois grandes phases :

La **préparation**, l'**intervention** et le **rétablissement**. On ne peut définir précisément le début et la fin de chacune de ses phases. Utilisons plutôt ces délimitations comme points de repère pour nous aider à mieux situer notre intervention. Il s'agit en fait d'un continuum temporel qui permet à chacune des composantes de la Sécurité civile de se rejoindre dans leur mission commune. Par ailleurs, le Plan de sécurité civile du Québec⁷ identifie quatre dimensions (la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement) dont les trois dernières s'inscrivent directement dans ce continuum de temps. Nous reprendrons ultérieurement ces quatre dimensions du PNSC.

Phase de préparation

C'est la période où il n'y a pas de sinistre ou encore, lorsqu'il y a un sinistre appréhendé. Citons en exemple les inondations printanières, la pandémie d'influenza, les risques d'incendie de forêt, les menaces d'attentats terroristes, etc. Toute l'énergie est consacrée à se préparer au pire, à planifier le déploiement des services lorsqu'arrivera un sinistre.

Phase intervention

Il s'agit du moment qui correspond à l'alerte, l'impact, l'évacuation, la mobilisation, le confinement et la relocalisation éventuelle. C'est le choc, la crise. Les services de secours ne suffisent pas à la tâche. Il y a plus de besoins que notre capacité à y répondre. Plus le sinistre est grand, plus il y a d'impacts et de conséquences et plus la durée de cette phase sera longue. C'est la phase où l'on actualise notre plan de sécurité civile. C'est le moment où l'on aide et supporte les personnes touchées par l'évènement.

Phase de rétablissement

On peut définir cette phase comme la période de retour progressif à une « vie normale ». On remarque que les sinistrés recommencent à vaguer à leurs activités habituelles. Elles retrouvent une certaine stabilité malgré les séquelles persistantes pour certaines personnes et d'autres pas. Cette phase peut durer des mois, voire des années. C'est à cette phase que les sinistrés peuvent développer des difficultés d'adaptation.

Le réseau de la santé et des services sociaux doit être actif dans chacune de ces phases.

9. Tendances

L'actualité et les recherches révèlent que les catastrophes affectent de plus en plus de personnes et causent de plus en plus de dommages dans le monde. Ainsi, on dénombre une personne sur vingt-cinq qui est touchée par un sinistre chaque année dans le monde.

Il faut se préparer aux pires catastrophes naturelles, préviennent les spécialistes. Les changements climatiques⁸, l'urbanisation galopante et la croissance démographique expliqueraient cette tendance à la hausse des catastrophes.

Selon le Plan de la sécurité civile du Québec « *Le Québec est l'un des trois endroits au monde le plus exposé aux sinistres causés par des glissements de terrain, car de vastes dépôts d'argile sensibles sont présents particulièrement dans les zones densément peuplées* »⁹.

De plus, l'Organisation des Nations Unies pour la réduction des sinistres (UNISDR)¹⁰ et l'International disaster database¹¹ rapportent **une tendance à la hausse de toutes les variables des sinistres.**

Tendance

Tableau 8

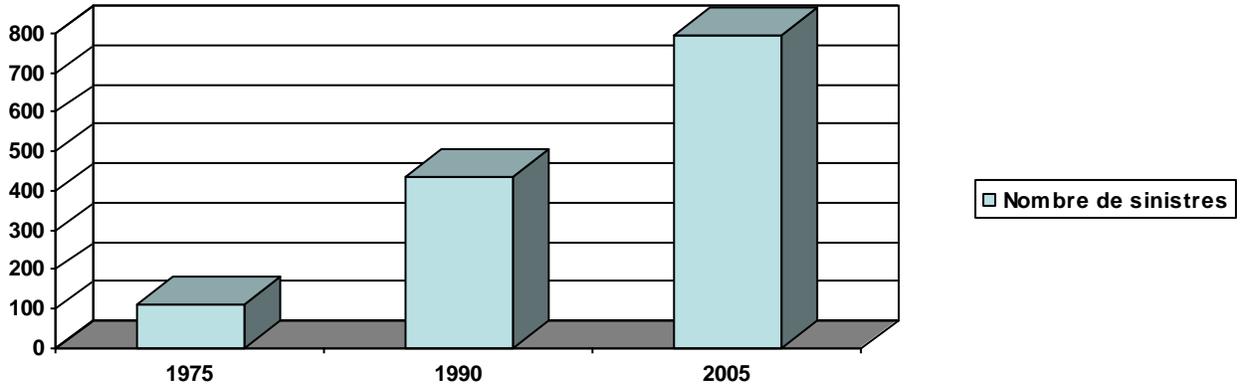


Tableau 9

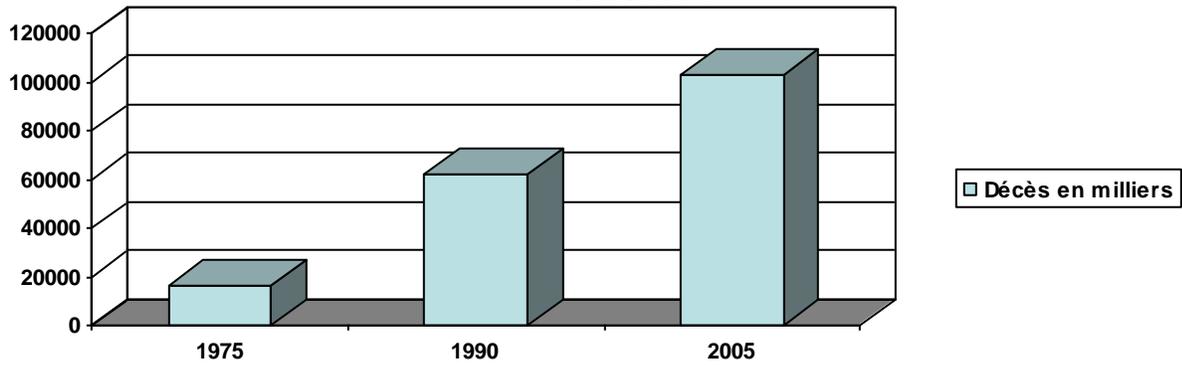


Tableau 10

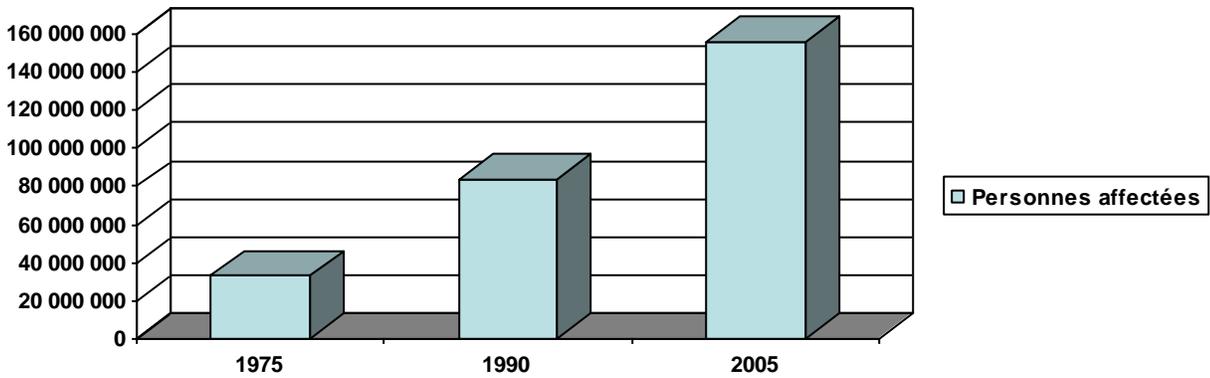
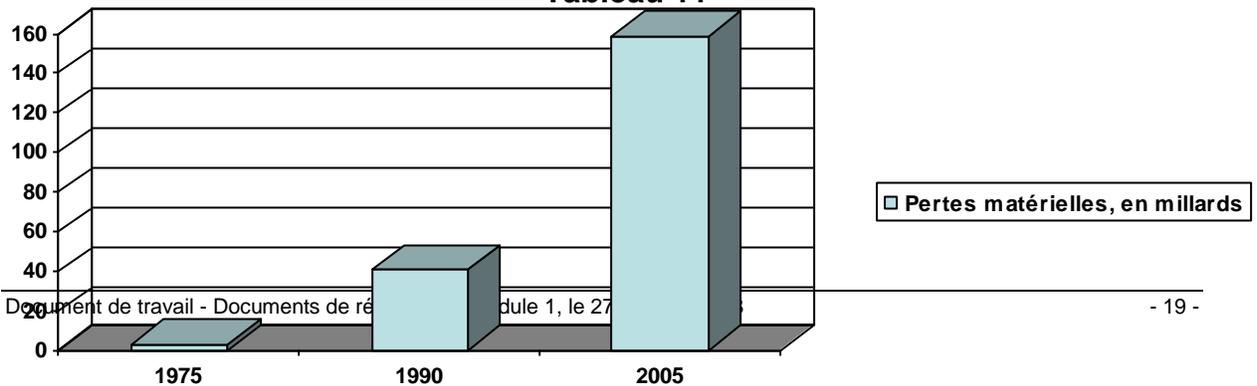


Tableau 11



Tendance (suite)

Tendances	1975	1990	2005
Nombre de sinistres	110	435	794
Décès	16 000	62 000	103 000
Personnes affectées	33 000 000	84 000 000	156 000 000
Pertes matérielles	3 000 000 000 \$	41 000 000 000 \$	159 000 000 000 \$

Source : www.em-dat.net, *International disaster database*, Université catholique de Louvain, Bruxelles

10. Les vulnérabilités régionales

Il est possible de se documenter davantage sur les vulnérabilités régionales et l'historique des sinistres dans sa région. Pour ce faire, on peut s'informer auprès de la personne responsable du volet psychosocial ou de la personne coordonnatrice de la mission santé en sécurité civile de l'Agence de la santé et des services sociaux de sa région.

On peut également s'informer auprès de la direction régionale de la sécurité civile :

10.1 Coordonnées des organisations régionales de sécurité civile (ORSC)

Régions sociosanitaires	Direction régionale de la sécurité civile	Téléphone
01 Bas-Saint-Laurent	Bas-Saint-Laurent, Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	418 727-3589
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saguenay, Lac-Saint-Jean Côte-Nord	418 695-7872
03 Québec	Capitale nationale, Chaudière-Appalaches et Nunavik	418 643-3244
04 Mauricie et centre du Québec	Mauricie et centre du Québec	819 371-6703
05 Estrie	Montérégie, Estrie	418 646-8522
06 Montréal-Centre	Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière	514 864-2507
07 Outaouais	Outaouais	819 763-3636
08 Abitibi-Témiscamingue	Outaouais	819 763-3636
09 Côte-Nord	Saguenay, Lac-Saint-Jean Côte-Nord	418 695-7872
10 Nord-du-Québec	Outaouais	819 763-3636
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bas-St-Laurent, Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	418 727-3589
12 Chaudière-Appalaches	Capitale-Nationale Chaudière-Appalaches	418 643-3244
13 Laval	Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière	514 864-2507
14 Lanaudière	Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière	514 864-2507
15 Laurentides	Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière	514 864-2507
16 Montérégie	Montérégie, Estrie	418 646-8522
17 Nunavik	Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Nunavik	418 643-3244
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	Outaouais	819 763-3636

Coordonnées de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) : 418-646-8522

RÉFÉRENCES

1. La présente version constitue une révision et une mise à jour de la version originale : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC, Guide de formation, volet psychosocial, *L'intervention sociosanitaire dans le cadre des mesures d'urgence*, 1994.
2. STRATÉGIE INTERNATIONALE POUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES DE NATIONS UNIES, La prévention des catastrophes et le développement durable, SIPC, janvier 2003.
3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur la sécurité civile, LRQ, c. S-2.3*, Éditeur officiel du Québec, 2001.
4. QUARANTELLI, E.L., *Disaster related social behavior : Summmary of 50 years of research*, Delaware University, 1999.
5. DENIS, Hélène, *La réponse aux catastrophes, quand l'impossible survient*, Montréal, Presse internationale polytechnique, 2002.
6. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, document de travail, version (1.0), *Plan national de sécurité civile*, 15-12-2005.
7. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, document de travail, version (1.0), *Plan national de sécurité civile*, 15-12-2005.
8. *Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques*, Montréal, www.ouranos.ca
9. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, document de travail, version (1.0), *Plan national de sécurité civile*, 15-12-2005, p. 8.
10. *United Nation International Strategy for disaster reduction*, www.unisdr.org
11. UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, *International disaster database*, Bruxelles, www.em-dat.net